

# RÉSULTATS DE SONDAGE

## L'UTILISATION DES LOGICIELS DE GESTION

**DIAPO 2 - Votre barreau est-il équipé d'un, ou plusieurs, logiciel(s) de gestion de l'Ordre ?**

84.6% des Barreaux sont équipés d'un ou plusieurs logiciels de gestion de l'Ordre contre 15.4% des Barreaux qui n'en n'ont pas ou possèdent un logiciel "maison".

**DIAPO 3 - Quel(s) logiciel(s) utilisez-vous ?**

36.8% déclarent posséder BaroTech - 7

15.8% : BOL - 3

10.5% : BAROTECH + BOL + LDesO - 3

5.3% : LDesO + BOL - 1

5.3% : LDesO + BOL + Autres - 1

5.3% : BAROTECH + BOL - 1

5.3% : BAROTECH + Autres - 1

5.3% : Autres - 1

Sur les 19 Barreaux qui ont répondu à cette question, 12 ont déployé BaroTech (63.2%). 5 Barreaux déclarent additionner l'utilisation de BaroTech à celle d'autres logiciels.

**DIAPO 4 -Définitions**

LDesO (le Logiciel Des Ordres, anciennement Cliordre).

Repris par l'UNCA depuis 2013, il est, avant BaroTech, le **premier véritable** outil de centralisation des informations en rapport avec les avocats et leur structure d'activité, de saisie de requêtes (en taxation ou contestation) et de commission d'office des avocats.

BOL (Barreau OnLine) est la principale interface de recensement des informations en rapport avec les avocats, leur activité et leur structure d'exercice.

Il est l'**outil** utilisé par l'UNCA depuis 2016 pour faire remonter ces informations et est, avant tout, l'outil qui ouvre l'accès au RPVA pour les avocats.

Autres renvoie aux logiciels moins connus, logiciels « maison », logiciels spécifiques à chaque Ordre.

*Le Barreau de Metz passe par Accès pour le contrôle des cotisations des avocats par exemple.*

**DIAPO 5 -Définitions**

BaroTech est un outil de gestion des Ordres visant à faciliter les relations avec les avocats et à améliorer l'efficacité des équipes. Tout comme LDesO avant lui, il centralise les informations des avocats, la saisie des requêtes ou des réclamations.

Mais il étend ses missions à tous les aspects liés à la gestion de l'Ordre et facilite les interactions entre les services ordinaux, les avocats et les différents Barreaux.  
Il alimente aujourd'hui BOL pour l'accès RPVA des avocats.

Clipa est un logiciel relié à BaroTech.

Il centralise les permanences d'avocats, qu'elles soient du domaine pénal (GAV, CRPC, ....) ou du domaine du CDAD.

Il met également en relation les services de l'Ordre, qui proposent les permanences, les avocats qui les assurent et les services de greffe qui les organisent.

**Il est tout à fait possible d'utiliser BaroTech sans utiliser Clipa et inversement.**

### ***DIAPO 6***

#### **Pour la gestion du Tableau de l'Ordre :**

Une utilisation majoritaire de BOL : 50% suivie de BaroTech : 45.5%

Ils permettent, à terme, d'ouvrir l'accès au RPVA.

4.5% n'utilisent aucun des logiciels les plus connus (BOL, LDesO, BaroTech), ou utilisent un logiciel maison

#### **Pour la saisie et la préparation du CO :**

47.4% des Barreaux utilisent déjà BaroTech

36.8% ne saisissent pas sur les logiciels principaux

10.5% saisissent sur LDesO

5.3% saisissent sur BOL

### ***DIAPO 7***

#### **Pour la saisie des requêtes en taxation :**

52.6% saisissent les requêtes en taxation sur BaroTech

31.6% n'utilisent aucun des logiciels les plus connus, ou utilisent un logiciel maison

15.8% saisissent sur LDesO

#### **Pour la saisie des réclamations déontologiques :**

61.1% utilisent BaroTech

27.8% n'utilisent aucun de ces logiciels

11.1% saisissent sur LDesO

### ***DIAPO 8***

#### **Pour le contrôle des conventions complémentaires en AJ :**

52.9% n'utilisent aucun des logiciels principaux

41.2% utilisent BaroTech

5.9% contrôlent sur LDesO

Le Barreau de Metz n'utilise pas BaroTech pour le contrôle des conventions.

**Pour la désignation en commission d'office :**

60% désignent par Clipa (by BaroTech)

25% n'utilisent pas logiciels principaux

15% se servent de LDesO

**DIAPO 9**

**Pour le contrôle de la formation continue :**

66.7% passent par BaroTech

27.8% n'utilisent aucun des logiciels les plus connus

5.6% contrôlent la formation continue sur LDesO

Sur les 18 réponses enregistrées pour cette question on constate que tous les Barreaux équipés de BaroTech l'utilisent pour le contrôle de la formation continue.

**Pour le suivi des cotisations ordinales :**

41.2% n'utilisent aucun des logiciels les plus connus

35.3% passent par BaroTech

23.5% sont sur LDesO

**DIAPO 10 - Quel est le coût, par avocat, du logiciel utilisé ?**

BaroTech :

Le montant est de 4€ par mois et par avocat, ce qui comprend l'accès à BaroTech même mais aussi à Clipa. Le montant pour Clipa représente 1.50€ par avocat par mois.

Il faut également ajouter les licences Microsoft, soit 250.40€ par licence par mois.

LDesO :

Le montant varie entre 2 100€ et 4 300€ par an en fonction du nombre de licence déployée.

2 100€ pour le premier logiciel

3 200€ pour 2 logiciels

4 300€ pour 3 logiciels et plus

*Ex : Le Barreau de Metz possède plus de 3 logiciels, il doit donc payer 4 300€ chaque année.*

BOL :

Le montant est établi selon une échelle qui comprend le nombre d'avocats inscrits au 1er janvier de l'année en cour.

En fonction de la tranche dans laquelle se situe le barreau (en nombre d'avocats) il doit payer la somme correspondante chaque mois.

*Ex : Le Barreau de Metz compte entre 250 et 499 avocats au premier janvier 2024, il faut donc payer 208.28€ par mois sur l'année 2024.*

Une modification des montants se fait régulièrement, la dernière ayant eu lieu en avril 2024.

**DIAPO 11 - Avez-vous été formés à l'utilisation du logiciel ?**

Sur BaroTech la formation initiale du personnel de l'Ordre s'est fait avant le déploiement du logiciel, il est également possible pour le personnel de suivre d'autres formations une fois le déploiement effectué, mais l'essentiel se fait en suite par visio afin de gérer les difficultés une à une.

Les avocats suivent une formation initiale au moment du déploiement.

On constate que sur les 12 barreaux qui ont déclaré posséder une licence BaroTech, tous ont suivi une formation.

Pour les logiciels plus anciens (BOL et LDesO), des formations ont eu lieu lors du déploiement.

Aujourd'hui le personnel est :

- Soit un membre qui était présent au moment de la formation initiale
- Soit un nouveau membre qui est alors, dans la plupart des cas, formé par les autres membres du personnel.

Les avocats n'ont aucun accès à ces deux logiciels, ils n'ont alors pas été formés.

**DIAPO 12 - La formation initiale a-t-elle été correctement dispensée ?**

Oui, pour la grande majorité des Barreaux.

Quelques critiques à formuler pour BaroTech notamment (Diapo 14)

**DIAPO 13 - La formation continue a-t-elle été correctement dispensée ?**

Comme indiqué précédemment, il n'y a pas réellement de formation continue à proprement parler pour BaroTech. Il s'agit en réalité de la possibilité de consulter les équipes de BaroTech afin de soulever une difficulté en particulier. Pour les logiciels BOL et LDesO, il n'y a plus réellement de formation continue.

**DIAPO 14 - Les critiques liées à la formation sur BaroTech**

La formation précédent le déploiement du logiciel est très courte.

L'outil est très complexe à prendre en main et nécessite de faire appel régulièrement à la Hotline dans les premiers mois surtout.

Lors de la formation, il y a trop d'information en peu de temps, nous n'avons pas assez de mise en pratique avant le déploiement.

La formation initiale n'évoque pas l'appel de cotisation.

Il n'y a pas réellement de formation continue mais une Hotline et des échanges de mail.

**DIAPO 15** - L'utilisation du logiciel consiste t'elle en un gain de temps ?

Malgré quelques critiques le logiciel consiste en un gain de temps pour les équipes car, comme expliqué précédemment, il réunit différents aspects relatifs à la gestion de l'Ordre en une seule plateforme.

**DIAPO 16** - *Les inconvénients et avantages liés à BaroTech*

Les difficultés :

Le logiciel n'est pas utilisé au maximum de ses capacités par la plupart des Ordres.

La création des dossiers est plus longue que sur LDesO.

Pour les dossiers de taxation ou de réclamation, il faut passer par la création d'une partie pour le client, cela ajoute des étapes et manipulations supplémentaires.

Le processus de création des documents dans les dossiers nécessite également plusieurs étapes ;

- Il faut créer le document Word sur BaroTech
- L'enregistrer sur l'ordinateur
- Le charger sur BaroTech pour l'intégrer au dossier

Les Ordres ne peuvent pas enregistrer leurs propres matrices, il faut donc sans cesse les reprendre pour les adapter aux attentes des services de l'Ordre.

Sur LDesO le document était généré automatiquement et intégré dans le dossier ouvert.

Il n'est pas possible de supprimer les dossiers ou demandes créées, il faut contacter la hotline.

Il faut parfois passer par plusieurs demandes pour effectuer un changement, sur la structure d'un avocat notamment.

Lors de la synchronisation pour le Tableau de l'Ordre, certains éléments peuvent entrainer des anomalies qui, à terme, peuvent bloquer les accès des avocats au RPVA. Les services de l'Ordre doivent alors trouver l'erreur pour la corriger ou contacter la Hotline de BaroTech pour qu'ils le fassent.

Les avantages :

Utilisé au maximum de ses capacités, le logiciel permet de gérer les différentes missions qui incombent pour la gestion de l'Ordre.

Il favorise aussi la communication directe entre les services de l'ordre et les avocats.

Il permet également, à terme, une dématérialisations presque totale des services.

Il centralise les communications avec les autres ordres.

La combinaison avec Clipa facilite la gestion des permanences et la communications des plannings aux greffes qui ont accès aux plannings.

Clipa permet aux avocats de gérer leur planning de manière autonome.

**DIAPO 17 - Votre logiciel est-il compatible avec un autre logiciel de gestion ?**

Clipa est intégré au logiciel BaroTech, il peut donc être combiné à celui-ci. Il peut également être utilisé seul, il s'additionne alors aux autres logiciels de gestion de l'Ordre.

Seul BaroTech propose Clipa comme étant une "extension".

Pour les Barreaux ne disposant pas de BaroTech, il faut **ajouter** le logiciel de gestion des permanences aux autres logiciels.

**DIAPO 18 - Le logiciel de gestion des permanences ?**

Le logiciel utilisé :

Majoritairement Clipa, avec ou sans BaroTech. Encore 26.7% des Barreaux passent par un autre logiciel, en principe un logiciel maison.

L'utilisation de Clipa consiste -t'elle en un gain de temps ?

Oui pour la majorité des Barreaux, surtout s'il est combiné avec BaroTech.

**DIAPO 19 - Êtes-vous de manière générale satisfait du logiciel mis en place ?**

Oui, dans la grande majorité.

Le logiciel est stable et facile d'utilisation, il facilite le partage entre les services de l'Ordre, les avocats et les greffes.

Toutes les permanences sont centralisées par l'Ordre qui peut également communiquer les plannings quand cela est nécessaire.

Il nécessite tout de même un temps d'adaptation tant pour le personnel de l'ordre que pour les confrères.

Sur Clipa, les avocats peuvent gérer leur planning de manière autonome, ils peuvent notamment s'échanger les permanences, indiquer leurs indisponibilités... Malgré l'autonomie laissée aux avocats, les services de l'Ordre gardent entièrement la main sur la gestion des permanences pour éviter les abus et les dysfonctionnements.

Quelques bugs sur la création des plannings avec des permanences cumulées ou des difficultés d'accès parfois, même si la majorité de ces bugs sont rapidement corrigés.

**DIAPO 20 - Recommanderiez-vous le logiciel mis en place et seriez-vous prêt à aider un autre barreau ?**

Sur la dizaine de barreaux utilisant BaroTech et Clipa, 9 déclarent le recommander. De même, 11 de ces Barreaux, indiquent être prêt à aider un autre barreau.